



REACT-EU

FEDER

Kit de publicité 2014-2020 des bénéficiaires du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du dispositif REACT-EU

Votre projet bénéficie du dispositif REACT-EU
Faites-le savoir !

Si votre projet vient d'être sélectionné afin de bénéficier de fonds européens, vous devez le faire savoir en respectant des obligations de publicité tout en valorisant votre projet.

Ce document présente les obligations minimales 2014-2020 à respecter en matière d'information et de communication FEDER REACT-EU mais vous êtes encouragés à informer plus largement autour de votre projet sur les fonds européens.

À noter : les dépenses en matière d'information et de communication sont susceptibles d'être éligibles aux fonds européens et sont à intégrer dans votre demande de subvention.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

- ✓ **Quel que soit le montant de l'aide reçue, j'intègre sur tous mes supports d'information et de communication :**

Les logos



Le logo de la Région, si mon projet bénéficie également d'une subvention régionale.



Le logo de l'Union européenne (drapeau avec la mention « UNION EUROPÉENNE » en majuscules et en toutes lettres).

La mention du fonds européen concerné



le logo de l'Union européenne doit être accompagné de la mention du ou des fonds concerné(s) : « Fonds Européen de Développement Régional ».

Dans le cadre du dispositif REACT-EU, la référence au FEDER doit être complétée par la mention : "Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19"

CONSIGNES TECHNIQUES À RESPECTER

TEXTE

Le terme « Union européenne » figure toujours en toutes lettres. Les polices de caractères à utiliser avec l'emblème de l'Union européenne sont les suivantes : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana, Ubuntu. La taille des caractères doit être proportionnée à la taille de l'emblème.

VISIBILITÉ

Le drapeau et la mention de l'Union européenne sont placés dans des endroits **bien visibles**, dans une taille adaptée au format du matériel ou du document. Il n'est pas obligatoire de mentionner le nom du fonds sur les petits objets promotionnels.

COULEUR

La représentation du drapeau de l'Union européenne est en couleur. En noir et blanc, les étoiles sont toujours en noir sur fond blanc.



TAILLE DU LOGO EUROPÉEN

Si le bénéficiaire doit apposer d'autres logos que celui de l'Union européenne, celui-ci a au moins la même taille que le plus grand des autres logos.



J'AI REÇU LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ORGANISATION D'UNE OPÉRATION RÉUNISSANT DES PARTICIPANTS (FORMATION, RÉUNION...)

J'informe les participants que l'opération a été cofinancée par l'Union européenne (logos et mention sur les conventions, les invitations, les attestations de participation, les documents diffusés...).



AFFICHAGE AU SEIN DE MES LOCAUX

Pendant la mise en oeuvre de mon projet, je place une affiche de dimension A3 minimum (soit 29,7 x 42 cm) présentant des informations sur le projet et mentionnant le soutien financier de l'Union européenne, dans un lieu visible du public (par exemple à l'entrée d'un bâtiment). Si mon projet concerne l'acquisition de matériel mobile, j'appose un autocollant (qui peut être fourni par mon service instructeur).



Des modèles d'affiches **personnalisables** sont disponibles sur www.europe-en-normandie.eu



SUR MON SITE INTERNET

Si j'ai un site internet, je dois faire figurer une description du projet, de sa finalité, de ses résultats et du niveau de soutien de l'Union européenne. Le drapeau européen et la mention du fonds concerné sont visibles dès l'arrivée sur le site sans que l'utilisateur n'ait à faire défiler la page.



SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Si je communique sur mon projet sur les réseaux sociaux, j'ajoute un #europeennormandie pour que ma publication puisse être relayée sur les réseaux sociaux de l'Europe en Normandie.



DANS LES MEDIAS

Si je communique sur mon projet auprès des medias, je n'oublie pas de mentionner le financement européen (et régional si c'est le cas) de mon projet.

✓ Mon projet a bénéficié d'une aide publique totale incluant les fonds européens supérieure à 500 000 euros

Cela concerne plus particulièrement les projets prévoyant des travaux d'infrastructures, de construction ou l'achat de matériel.

PENDANT LES TRAVAUX

J'appose un panneau d'affichage temporaire, de dimension importante, dans un lieu visible du public.



DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

J'appose un panneau d'affichage ou une plaque permanente, de dimension importante, dans un lieu visible du public.

CONTENU DES PANNEAUX TEMPORAIRES AINSI QUE DES PLAQUES PERMANENTES :

- > Le nom de l'opération et son objectif principal ;
- > Le drapeau assorti de la mention de l'Union européenne et la mention du fonds ayant soutenu l'opération.



Ces mentions doivent occuper au moins 25% de la surface de la plaque ou du panneau.



Des modèles de panneaux et plaques **personnalisables** sont disponibles sur le site internet www.europe-en-normandie.eu



En cas de non-respect des obligations, le montant de la subvention européenne attribuée pourra être diminué. Vous devez fournir la preuve du respect de cet engagement lors de la demande de paiement de la subvention et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise).



Références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région

- > Articles 115-117 et l'annexe XII du règlement plurifonds n°1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes aux cinq fonds
- > Règlements d'exécution de la Commission n° 821/2014 du 28 juillet 2014 et n° 808/2014 du 17 juillet 2014
- > Règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020